

Signature d'un avenant au contrat de concession entre le SIED 70 et ENEDIS pour le renouvellement du Programme Pluriannuelle d'Investissements (PPI).

Vendredi 3 mai 2024, le SIED 70, Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône, et Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, renouvellent le programme pluriannuel d'investissement pour un montant de 7 millions d'euros sur une durée de 4 ans (2024-2027). Une augmentation de 19% par rapport au précédent PPI pour mieux servir la concession.

Un travail commun, constructif et efficace

Les signataires ont depuis longtemps noué des relations partenariales privilégiées, afin de tenir compte des spécificités territoriales de la concession.

Enedis, en tant qu'acteur de proximité, de par son statut de concessionnaire, a la volonté d'accompagner le SIED 70 dans ses projets et de contribuer à son rayonnement par un réseau de distribution constamment amélioré et sécurisé.

Ce nouvel avenant est l'aboutissement d'un travail commun, constructif et efficace. Il traduit la volonté d'ouvrir ensemble une nouvelle page de la concession pour apporter un service de qualité aux clients.

La transition énergétique, un point clé pour les nouveaux contrats de concession

Dans la continuité du contrat de concession actuel signé en 2019 pour 30 ans, il concrétise les principes auxquels les parties sont attachées : le service public, l'égalité de traitement, la péréquation, la solidarité, la cohésion sociale et l'optimisation territoriale. Le SIED 70 et Enedis ont voulu profiter de ce renouvellement pour davantage prendre en compte la transition énergétique, et même plus largement la transition écologique, enjeu fort des années à venir. La Haute-Saône doit notamment faire face à une recrudescence d'arbres morts et malades, de périodiques épisodes venteux et de tempêtes qui impactent fortement le réseau de distribution au travers de coupures d'électricité.

Des investissements maîtrisés pour une amélioration de la qualité de fourniture

Le renouvellement du PPI offre une visibilité et des garanties accrues pour les investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité afin de traiter de manière optimisée la modernisation du réseau public de distribution.

En concertation avec le SIED 70, Enedis va donc renouveler des lignes aériennes, enfouir des lignes situées à proximité de nombreux arbres ou sites classés, remplacer des câbles souterrains vieillissants. Il s'agira également de mettre en place des organes manœuvrables à distance pour une meilleure identification des incidents et améliorer la réactivité lors des interventions

Les parties signataires se félicitent de la conclusion de cet accord qui contribue à ancrer la mission de service public modernisé de la distribution d'électricité dans le périmètre de la concession haut-saônoise.

**Le contrat de concession sera signé le vendredi 3 mai,
À 11h, au salon des maires de Haute-Saône**

Contacts

SIED 70 : Fabrice Tonghini – f.tonghini@sied70.fr

ENEDIS : Khalid NAJIBE – khalid.najibe@enedis.fr

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Le SIED 70 est le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône. Il regroupe la totalité des 539 communes du territoire. Autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, c'est plus de 25 années d'expertises dans le domaine de l'électrification et de l'éclairage public. Le SIED 70, c'est aussi : un service Maîtrise de l'Énergie et Énergies Renouvelables, avec la construction et l'exploitation de chaufferies biomasse collectives, de centrales photovoltaïques, un service de conseil en Énergie Partagée, la valorisation de certificats d'économies d'énergie, ainsi que le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 37,5 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.